



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE N° spécial de novembre 2007

EDITO

Sommaire:

- éditorial
action du 20
novembre
- compte
rendu CTPL
du 22
octobre
- infos gestion

SALAIRES, EMPLOIS, MISSIONS, STATUT : Les fonctionnaires dans l'action le 20 novembre

Les raisons ne manquent pas et nous devons être nombreux pour porter et imposer nos revendications

- L'arrêt des suppressions d'emplois
- La garantie d'une véritable politique de services publics répondant aux besoins sociaux
- L'attribution des moyens budgétaires indispensables au bon fonctionnement des services et à une réelle qualité de vie au travail (conditions de travail, dignité des agents...).
- Le maintien et le développement des statuts, des droits et des garanties collectives.
- La revalorisation significative des traitements et des régimes indemnitaires.
- La mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement et de qualifications.
- L'abandon de toutes les formes de rémunération au mérite.

Le 20 novembre, faisons nous entendre!

**Rendez vous place de l'arquebuse
à Auxerre à 15H**

CONTACTS

Secrétaire: Alain GUYADER (permanent), tél : 03 86 64 99 05, a.guyader@wanadoo.fr.

Vos élus CGT en CAP:

Agents de recouvrements (ARP2-ARP1): Nadine HOUCHOT (T. Joigny), Clara LAINELLE (T. Charny), Régis HIVERT (T. Vermenton).

Contrôleurs (CP-C1) : Ghislaine TRANCHON (T. Sens Agglo), Mauricette COSTE (Sens Muni), Alain GUYADER (permanent).

Inspecteurs: Daniel BERRY (TG chargé de mission), Marc JARRET (T. Bléneau Saint Fargeau).

Vos représentants CGT en CTPL: Carine RIGNAULT (T. Isle Sur Serein), Alain GUYADER (permanent), Mauricette COSTE (Sens Muni), Régis HIVERT (T. Vermenton).

Vos représentants CGT au CHS: Alain GUYADER (permanent).

Vos représentants CGT au CDAS: Mauricette COSTE (Sens Muni), Chantal Duchesne (T.Auxerre).

Les experts nous disent qu'on gagne trop !

- Ils nous disent que les salaires sont déjà bien élevés ... qu'il faudrait travailler plus pour gagner plus ! Ces experts qui gagnent 3, 4 ou 5 fois le SMIC (ou beaucoup plus ! ...) et qui vous disent que le SMIC est trop élevé ...

Il faut imposer la revalorisation du SMIC et de notre point d'indice ! 6,5 % de perte de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires depuis 2000 ! ... plus la hausse du coût de la vie, liée au passage à l'euro, comme pour tous le monde en France ; alors que le Président bénéficie, lui, d'une augmentation de 140 % ...

Ils nous disent que l'Etat doit faire des économies !

- Qu'il faut rationaliser les services publics ... et donc éloigner les usagers, des hôpitaux publics, des tribunaux, des services postaux, des écoles, des trésoreries ... et finalement des commodités, des commerces ... C'est une désertification programmée!

Qui en souffrira le plus ? ... Toujours les mêmes ! Alors que la France se classe au 6^{ème} rang mondial en PNB global (produit national brut) et n'a jamais été aussi riche ...

Ils nous disent qu'on est trop nombreux !

- Qu'on vieillit... la belle affaire... et qu'il faut donc rallonger l'âge de départ à la retraite ... ou alors ... prendre des assurances privées.
« Capitaliser ! » mais qui peut « capitaliser » ? La caissière à temps partiel ? L'employé au SMIC à 8€44 brut de l'heure ? L'agent du Trésor ?
Et s'il y avait moins de chômage déjà ? ... il y aurait davantage de cotisations dans les caisses, non ? Et on supprime des dizaines de milliers d'emplois publics ...

Ils nous disent qu'on abuse trop...

- Ils nous parlent « d'équité », c'est le mot à la mode ! Sur la retraite, il y a plus d'inégalités entre salariés du privé (conventions collectives) que globalement entre salariés du public et du privé !

Et l'espérance de vie : Est elle la même pour tout le monde ? Demandez donc à la veuve d'un travailleur « amianté » ou d'un marin pêcheur qui est resté en mer ! ...

Ils nous disent qu'on se soigne trop !

- Que les franchises médicales, « on » ne peut pas faire autrement ! Plus tu es malade ... plus tu payes !
Pendant ce temps les exonérations de cotisations patronales se chiffrent par milliards ! Et l'Etat, loin de montrer l'exemple, ne compense même pas ces cadeaux ! Le Trou de la Sécu ?!

Ils nous disent qu'on profite trop !

- Que les 15 milliards d'euros ! Du paquet cadeau fiscal pour les plus aisés c'est pour relancer la croissance ? ! Payez vos impôts locaux et profitez-en pour regarder leur évolution...
- Le transfert de charges, ce n'est pas pour les générations futures : c'est déjà ICI et Maintenant sur les salariés et les retraités !... et « ils » veulent mettre en place la « TVA sociale ».

OUI, TOUS en GREVE le 20 novembre 2007 !

COMPTE RENDU DE MANDAT

CTP LOCAL DU 22 octobre 2007

Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne des élections CAP, nous vous rendons compte des travaux du CTPL du 22 octobre 2007.

VOUS AVEZ DIT DIALOGUE SOCIAL !

**Les demandes des personnels sont enfin prises en compte
sauf pour les agents d'AUXERRE !**

**Celles des agents de Saint Florentin et de Vermenton seront réexaminées
après les restructurations du 1^{er} janvier 2008 .**

Ordre du jour :

- budget départemental
- protocoles Horaires Variables
- ponts naturels 2008
- questions diverses

en questions diverses, la CGT a proposé qu'il soit fait un point sur :

- la nécessité d'une réunion sur l'ERD
- les affectations des lauréats de la liste d'aptitude à contrôleur

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Monsieur le Président , nous nous réunissons aujourd'hui une quinzaine de jours après le 4 octobre, date à laquelle le Ministre a annoncé sa décision de réunir les deux directions générales dans un ensemble unique.

La CGT refuse de s'inscrire dans une logique d'accompagnement de la réforme décidée par le Ministre, elle a indiqué que le projet de fusion ne répond pas aux enjeux de modernisation et aux attentes des personnels quant à l'avenir des missions, des emplois et des qualifications.

Lancée lors du conseil des ministres du 20 juin dernier, la révision générale des Politiques Publiques (RGPP) a une obsession et une finalité : faire baisser, par tous les moyens, le coût de l'Etat avec pour cible privilégiée l'emploi public.

Pour y arriver, il faut accélérer les suppressions d'emplois, casser le statut des fonctionnaires, les droits et garanties collectives, individualiser les rémunérations, réorganiser, déstructurer les administrations, fusionner et réduire leurs implantations.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la fusion DGI/DGCP.

Autre chantier de la Révision Générale des Politiques Publiques : la mission confiée au sénateur Alain Lambert, sur les relations entre l'Etat et les collectivités locales n'est pas faite pour rassurer. Elle a pour objectif de trouver notamment des réponses à la pertinence des domaines actuels de compétences de l'Etat et des différents niveaux de collectivités territoriales dans la perspective d'une réflexion sur leurs périmètres d'intervention respectifs et d'une clarification des missions de chacun.

Qui peut penser qu'un tel chantier n'impactera pas le Trésor dans sa mission de gestion du secteur public local?

Pour le SNT-CGT, il ne s'agit pas de se replier sur un existant qui de réformes en réformes, a entériné une évolution du Trésor, par des modifications profondes des missions et de leurs conditions d'exercice, par des plans pluriannuels de suppressions d'emplois et une rétraction des réseaux.

Bien évidemment, le recouvrement a été au cœur de ces évolutions mais la gestion publique n'a pas été exempte de bouleversements. Ces évolutions ont trouvé leur traduction en terme d'organisation du réseau .

Dans le même temps, la DGCP a mis en place des indicateurs, un nouveau système d'évaluation/notation des agents, la rémunération au mérite (notation et intéressement collectif/ part variable des huissiers), des modalités de gestion axées vers la réduction des coûts.

Ces évolutions sont synonymes pour les personnels de dégradation continue des conditions de travail et d'inquiétudes sur la finalité de leur travail.

La CGT a versé des propositions dans le débat .

La CGT a, par ailleurs, souhaité connaître le coût de la réunion avec le directeur le 20 septembre et de la réunion cadre A sur la fusion où le TPG a commenté la lettre du Ministre.

Le TPG a répondu qu'il ne s'agissait pas d'un simple commentaire de la lettre du ministre , mais d'une volonté de recueillir et de faire remonter les questions.

On connaît la méthode employée : le gouvernement décide seul des mesures régressives et nous associe à leur mise en œuvre.

Sur le budget 2007

Après la présentation de Mr Baux sur les grandes lignes de l'exécution au 1 10 2007, indiquant les abondements de certains postes par prélèvement sur la réserve (qui est passée de 36803 euros à 9183 euros) et constatant la baisse des dépenses de fournitures et d'entretien notamment , la CGT a fait l'intervention suivante même si diverses informations venaient d'être données :

La réalisation du budget 2007 est de 69% au 1^{er} octobre 2007 avec des crédits qui ont progressé de 263 308 euros dont plus de 200 000 euros proviennent des dotations pour les travaux immobiliers. Le total des nouvelles dotations est de 266 577 euros , pouvez vous nous dire à quoi correspond la différence de 3269 euros ?

La réalisation au 1/10/2007 confirme malheureusement une partie de nos craintes exprimées lors du CTPL du 30 mars .

Nous voudrions faire les remarques générales suivantes sur le fonctionnement courant :

- pour le nettoyage : nous avons indiqué que les prévisions semblaient globalement insuffisantes avec 62 000 €, vous les avez augmentées de plus de 3 000 euros et on a 74% de dépenses effectuées.
- pour le téléphone, nous avons dit que le budget semblait insuffisant, nous sommes déjà à une utilisation dépassant les 89%.
- pour l'affranchissement : nous avons dit que les prévisions semblaient insuffisantes bien que supérieures aux dépenses 2006, les crédits ont augmenté de plus de 32 000 euros . Toujours pas de nouvelle de l'audit avec la banque postale ?

A l'inverse nous avons des % d'exécution faibles :

- pour les imprimés (60%) est-ce lié à Hélios comme vous nous l'avez dit en début d'année ?
- pour les frais de poursuites (20%), lors du CTPL de mars M. SORBA avait répondu que la consommation des crédits du poste frais de poursuites devrait être du même ordre en 2007 que celle enregistrée en 2006 voire en légère diminution. Nous sommes actuellement à peine au tiers des dépenses 2006.
- et pour autres dépenses de fonctionnement (24%) .

Comment expliquez vous ces faibles dépenses ?

De même, nous aimerions comprendre l'augmentation de près de 72 000 euros des crédits pour la ligne informatique fonctionnement et la diminution de plus de 61 000 euros pour le matériel informatique .

Nous avons déjà un % important pour l'entretien immobilier.

Hors fonctionnement courant, toutes les prévisions ont augmenté sauf l'informatique et la réserve, peut-on savoir quels postes ont été ainsi alimentés pour plus de 27 000 euros ?

Nous avons exprimé quelques craintes quant aux possibilités financières de satisfaire l'ensemble des besoins des postes et services pour un service public de qualité et des conditions de travail correctes pour les agents.

Ainsi avez vous pu financer :

- les opérations de réfection des moquettes comme Avallon , Joigny ?
- les diagnostics pour les mises aux normes électriques et les éventuels travaux alors que vous en avez pointé la nécessité pour 17 postes + la TG, le dossier était au stade de la mise en concurrence lors du CTPL du 30 mars 2007 ?
- les demandes de mobilier (fauteuils, chaises et armoires , les rayonnages), les lampes de bureau et les rénovations complètes ?

Par ailleurs nous n'avons pas trouvé de dépenses de mobilier sur Charny .

Quels sont les résultats du diagnostic de l'installation de la chaufferie de Chéroy qui était programmé (CTPL du 30 mars 2007) ?

Qu'en est-il de l'attribution de micros portables aux agents de l'Equipe de Renfort préconisée dans le courrier de la direction sur les conditions de travail de ces agents .

Nous aimerions connaître le budget consacré à la visite de notre directeur générale le 20 septembre et le coût de la dernière réunion cadre A (avec buffet) qui a essentiellement consisté à présenter la décision du ministre.

Nous aimerions avoir une actualisation de la situation sur les travaux

Réponses :

La réserve a été utilisée pour le contrat de nettoyage de la T de Chéroy, pour les charges diverses de transport de la TG, pour des charges de prestations externes (location de salles, publicité dans la presse...), pour l'achat d'un photocopieur pour la trésorerie d'Avallon.....

En ce qui concerne les poursuites, les modifications des moyens utilisés et l'appel plus important aux huissiers du trésor expliquent la baisse.

Pour la Poste , suivant la direction, on se heurte au manque de réponse des comptables à l'audit.

Les travaux sur les moquettes sont en cours . L'essentiel des vérifications de conformité électrique ont été faites , en novembre un planning sera dressé pour les travaux.

Le diagnostic pour Chéroy conclue à la nécessité du remplacement de la chaudière qui a été demandé à la Mairie.

Pas d'objection pour les portables pour l'ERD mais compte tenu des marchés ce ne sera pas avant la fin du 1^{er} semestre 2008.

Les travaux de Saint Fargeau sont en cours notamment pour les circuits électriques , l'informatique, l'éclairage et le chauffage, avec une étude de faisabilité pour le 1^{er} étage. La CGT a demandé la communication des plans des travaux .

Pour les coûts , le Fondé nous a indiqué que la réunion du 20 septembre était prise en charge par la DGCP et que la réunion A ne coûtait pas plus que les frais de repas habituels , d'ailleurs plusieurs réunions étaient regroupées ce jour là.

Le TPG a quitté le CTPL à 14h 45 pour cause de réunion avec le Préfet.

Sur les protocoles horaires variables

Mr SORBA a indiqué que la direction n'avait jamais eu l'intention d'un fonctionnement des horaires variables contraire à l'instruction.

Il est peu de dire qu'il n'a pas vraiment convaincu les syndicalistes présents qui ne comprennent pas pourquoi toutes les demandes ont été bloquées depuis plusieurs années .

Avant l'examen des protocoles la CGT a tenu à rappeler que :

La persévérance , l'insistance et les pétitions signées par près de 130 agents ont eu raison de la volonté de supprimer la référence aux récupérations dans les protocoles horaires variables.

Sans cesse nous avons demandé clairement l'application de l'instruction codificatrice n°02-012-V352 du 11 février 2002 qui donne aux agents le choix des horaires journaliers.

Maintenant le CTPL va examiner les protocoles , les agents des postes concernés (Aillant, Chéroy, Courson, Vermenton, Saint Florentin, Auxerre, et Bléneau) vont enfin pouvoir bénéficier des horaires variables qu'ils souhaitent comme les autres agents du département. Il manque la demande de Villeneuve l'Archevêque, le courrier de la comptable du 8 janvier n'a pas été fourni et comme je l'ai déjà dit les agents demandent les Horaires Variables, pas seulement une modification des horaires. Certains agents ont d'ores et déjà été invités à rediscuter des différentes modalités (horaires , plages, récupérations)

La CGT sera attentive au respect des choix majoritaires des personnels.

Tous les comptables ont –ils reçu le message du 16 octobre pour savoir si le protocole était conforme à leurs souhaits ? Et les agents ? ? ? ?

Nous aimerions savoir pourquoi il n'est pas demandé aux chefs de poste d'utiliser le document ad hoc, à partir du règlement intérieur type prévu dans l'instruction codificatrice du 11 février 2002, cela éviterait les erreurs, les oublis et les inexactitudes que l'on relève dans les pièces produites ?

Lors de l'étude des protocoles l'administration a surtout regardé les horaires, la concordance des plages fixes avec les horaires d'ouverture au public. Elle a souhaité qu'aucun poste ne ferme avant midi.

Une note sera faite aux postes pour rappeler les modalités décidées par l'administration.

La CGT est donc intervenue sur chaque projet pour faire respecter les choix des agents , ses votes n'étant qu'indicatif puisque les horaires vont être modifiés, les protocoles refaits et qu'ils seront soumis aux agents. La CGT a obtenu d'être consulté avant l'envoi des nouveaux projets dans les postes.

Résumé des interventions CGT préparées après contact des postes concernés :

AILLANT

Nous n'avons pas de règlement intérieur même ancien, mais deux demandes de modification signées par les agents du poste, une qui date du 28 02 2006 (elle n'a pas été prise en compte) et l'autre du 15 10 2007. Elles concernent des changements d'horaires.

Il est indiqué que les agents pourront récupérer leur crédit dans la limite d'une demi-journée par mois mais quel est le maxi débits/crédits d'heure à ne pas dépasser pour éviter l'écêtement automatique indiqué. En fait comme je l'ai dit lors du groupe de travail les agents sont écêtés le vendredi dès qu'ils dépassent 4h.

Nous demandons la mise en œuvre au 1 11 2007.

Proposition de l'administration : fermeture au public à 12H , on ne tient pas compte des demandes particulières (le caissier)

Votes : CGT : abstention FO : pour

AUXERRE

Je dois dire que là les agents ont été patients, car depuis leur aménagement à la TG lors des travaux ils attendent la remise à plat promise. Avec la fusion, des agents aux horaires et habitudes différentes ont rejoint ceux de la Trésorerie, ils ont été demandeurs (puisqu'ils en bénéficiaient auparavant à Auxerre Banlieue) d'une modification du règlement , ce qui est tout à fait normal lors d'une fusion.

Mais l'élaboration du projet a été très longue notamment car le comptable ne souhaite pas de récupération, ce qu'il indique d'ailleurs dans un courrier du 27 juin . Par courrier du 30 août, il informe de sa décision unilatérale de modification des horaires début septembre .

Pour la CGT , le comptable ne peut s'opposer par principe aux récupérations des crédits d'heures , c'est au fur et à mesure des demandes qu'il pourra exercer ses prérogatives en la matière et accorder ou non les récupérations.

Nous demandons donc que les souhaits des agents soient respectés , dans le règlement et par le comptable. La direction devra y veiller.

Quant au souci légitime du service public évoqué par le comptable , nous le partageons, mais nos ministres en décident autrement avec les plans de suppressions massives d'emplois depuis plusieurs années. Je rappelle aussi que les effectifs de la trésorerie ont été amputés lors de la fusion et qu'un départ en retraite sur deux n'est plus remplacé.

De tout cela, les agents ne sont pas responsables, ils le subissent comme les comptables et les contribuables.

Nous demandons la mise en œuvre au 1 11 2007.

Proposition de l'administration : pas de récupération comme le demande le comptable. Les horaires ont été modifiés en comparaison de ceux du CDI , la TG devra faire de même .

Vote contre des deux syndicats.

La CGT a insisté pour dire que c'était inadmissible , on bloque les récupérations des petits postes et paradoxalement aujourd'hui les récupérations sont octroyées à tous les postes sauf le plus gros du département , il sera le seul poste d'Auxerre à ne pas les avoir.

BLNEAU

Le projet a été établi en juin suite à une demande formulée lors d'une vérification dans le poste en début d'année, le projet de restructuration n'était pas connu à cette date , il va de soi qu'un nouveau protocole sera élaboré début janvier 2008 et même avant si possible, juste après la CAP locale de mutation liée à la restructuration.

Proposition de l'administration : revoir de plus près les horaires .

La CGT s'est abstenue compte tenu de l'imprécision de la décision et de la prochaine restructuration.

CHEROY

L'exemplaire qui nous avait été remis fin juin limite les débits et crédits à 2h par semaine avec un plafond de 4h et surtout il n'indique pas les possibilités de récupérations.

Après débat avec les agents , il s'avère qu'ils souhaitent un plafond de 8h et une demi journée de récupération.

Proposition de l'administration : OK pour la ½ j et les 8 h de débits/crédits, démarrage dès le vote des agents.

La CGT a voté pour , les horaires étant soumis aux agents.

COURSON

La demande initiale date de mai 2005. Vous avez refusé de la revoir en décembre 2005. Alors maintenant évidemment avec la fermeture du poste annoncée, il va de soi qu'un nouveau protocole sera élaboré début janvier 2008 et même avant si possible, juste après la CAP locale de mutation liée à la restructuration.

Proposition de l'administration : revoir le début de la plage variable et le problème de concordance entre plage fixe et l'ouverture au public, démarrage dès le vote des agents.

La CGT a voté pour, les horaires étant soumis aux agents et ceux ci attendent depuis si longtemps.

VERMENTON

Pour la CGT les horaires d'ouverture du poste sont supérieurs à ceux d'autres postes. La première page originale n'empêchait pas d'utiliser le règlement type de 2002 ce qui aurait évité de mettre que l'amplitude maximale ne peut excéder 9h45 alors que c'est 9h30 . Nous avons bien noté la modification de la limite portée à 8H.

Proposition de l'administration : au delà de la restructuration au 1^{er} janvier , le poste va passer RP et devra ouvrir 5 jours par semaine , au moins 30h .

REMARQUE : aucun texte ne stipule ces obligations.

Un formulaire de règlement intérieur type à compléter a été adressé à la chef de poste, en précisant qu'au 1-1-2008 un nouveau protocole serait voté avec 30h d'ouverture sur 5 jours.

SAINT FLORENTIN

Nous n'avons pas de règlement intérieur même ancien, mais un courrier de la comptable de mars 2007 suite à la promesse de modification liée à la fusion au 1^{er} janvier. Elle demande une diminution de la plage fixe du vendredi et la possibilité d'une récupération par mois.

Nous demandons la mise en œuvre des souhaits des agents au 1 11 2007

Proposition de l'administration: comme Vermenton , le poste passe RP donc il faudra de nouvelles discussions.

La CGT a demandé qu'un nouveau règlement intérieur soit élaboré et que les agents arrivant d'autres postes (Brienon, Villeneuve l'Archevêque) soient consultés sur ce nouveau règlement, par exemple juste après la CAP locale de mutation liée à la restructuration.

Un formulaire de règlement intérieur type à compléter a été adressé à la chef de poste, en précisant qu'au 1-1-2008 un nouveau protocole serait voté avec 30h d'ouverture sur 5 jours.

VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE

Même si le poste est restructuré à compter du 1 janvier 2008 , des agents resteront au moins jusqu'au 1 janvier 09. Nous demandons donc qu'ils soient consultés au 1 janvier 2008 pour savoir s'ils souhaitent les horaires variables.

Position de l'administration : les agents n'avaient qu'un problème d'un quart d'heure qu'ils gèrent sans les horaires variables , à revoir .

Sur les ponts naturels

Jours possibles en 2008 : les vendredi 2 et 9 mai , le lundi 10 novembre et le vendredi 26 décembre.

La CGT a rappelé sa position :

- Compte tenu du nombre de jours dits « ponts naturels » cette année encore, la CGT demande qu'il soit organisé avant toute décision un vote des personnels sur chacun des jours proposés.
- en 2008 avec le lundi de Pentecôte, cela fait 5 jours à prendre sur les jours ARTT, sans oublier le vendredi 2 janvier 2009.
- on ne peut obliger un agent à prendre des jours à des dates qui ne lui conviennent pas .

D'autre part, pour la CGT il faudrait une réelle compensation de l'ARTT en emplois. C'est une 3 nouvelle réduction de l'offre de service public en mai en particulier .

Cette question sera revue lors d'un prochain CTPL en fonction des décisions des autres administrations pour 3-4 jours.

La CGT a demandé que les minutes à remettre aux agents en fin d'année pour le lundi de Pentecôte, soient ajoutées au bon moment afin d'éviter qu'elles ne se transforment en minutes écrêtées.

Les questions diverses :

Equipes de renfort :

Lors du précédent comité technique paritaire local, les représentants CGT ont demandé une réunion rapide sur les conditions de travail de l'équipe de renfort.

Aujourd'hui voyant que cette question n'est pas à l'ordre du jour nous avons souhaité inscrire en question diverse l'examen des conclusions du groupe de travail national sur les conditions de travail des Equipes Mobiles de Renfort (EMR), composées des ERR et des ERD..

En effet, une lettre du Directeur Général en date du 6 juillet 2007 demandait que les préconisations relatives à la définition des missions et à l'évaluation de l'activité des agents (notation), les conditions matérielles d'exercice des missions, les modalités de calcul des frais de mission et de déplacement, le temps de travail des agents, les rémunérations accessoires, le bénéfice des titres restaurant, la protection des agents, fassent l'objet d'un débat en CTPL.

Nous ne pouvons nous contenter de votre réponse lors du précédent CTPL à savoir la réunion d'un groupe de travail associant notamment des comptables.

Pour la CGT la gestion des EMR nécessite davantage de transparence sur les affectations, la prise en compte des trajets réellement effectués pour les remboursements de frais de déplacement, de leur durée dans le temps de travail. Ils souhaitent ne pas être exclus du bénéfice des horaires variables.

Il est nécessaire que les agents aient connaissance de leur affectation au moins 8 jours avant de rejoindre le poste qui a besoin d'un soutien, que les chefs de poste soient aussi informés assez tôt s'ils bénéficieront du renouvellement de l'intervention de l'agent de l'EMR ou d'un renfort le mois suivant.

La dernière observation importante concerne la lettre de mission de l'agent et à la communication des rapports d'activité constitutifs de l'évaluation - notation. Pour la CGT un agent de l'EMR ne doit pas être considéré comme une "petite main" dans son unité d'affectation, son professionnalisme et ses

qualifications ne doivent pas être considérées à la légère, particulièrement par le notateur de 1er degré... qui gère l'équipe... mais qui ne travaille pas avec.

J'ajouterai que certains agents arrivent de bonne heure et avant les agents du poste car ils souhaitent repartir tôt vu le nombre de km important à faire maintenant, mais ils trouvent la porte du poste fermée et doivent attendre .

Pour la direction , les directives de la DGCP sont pour la plupart déjà mises en œuvre. **Affaire à suivre**

les affectations des lauréats de la liste d'aptitude à contrôleur

Nous aimerions connaître votre position quant à la prochaine affectation des lauréats de la liste d'aptitude à contrôleur.

La direction n'a pas changé de position : en principe changement de service , avec possibilité de rester dans le poste si une place est disponible et s'il peut y avoir changement de mission.

La CGT a aussi posé **le problème du stationnement à la TG**

Un prochain CTPL devrait se réunir entre le 5 et le 15 décembre , il aura à donner un avis sur de nouveaux horaires d'ouverture de la TG : 8h30-12h et 13h45-16h15.

Siégeaient pour la CGT :

Carine RIGNAULT (L'Isle sur Serein), Alain GUYADER, Mauricette COSTE (Sens Municipale) et Régis HIVERT(Vermenton)

INFO GESTION :

- Le 27 novembre : CAP locale de mutation suite aux restructurations au 1^{er} janvier 2008.

BULLETIN D'ADHESION



**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT
Alors, je me syndique...**

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.

Signature :